

N° 670
28 AOÛT 2008

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE




ÉDITO

PAPIER VELOUTÉ 90G



Un grand cahier papier velouté 90 g/m², un agenda simple, un rouleau de ruban adhésif sans dévidoir, ... Xavier Darcos semble très fier de la liste de fournitures essentielles élaborée par le ministère avec la PEEP et Familles de France, « proposées au même prix qu'en 2007 jusqu'au 15 septembre ». Face à la baisse du pouvoir d'achat et ses conséquences directes sur la vie quotidienne des Français, elle est surtout une illustration des choix d'un gouvernement qui se contente de gesticulations symboliques sur les prix en refusant de traiter la question des salaires. Les fonctionnaires ne verront ainsi leur point d'indice progresser sur l'année 2008 que de 0,8 % alors que l'inflation connaît une évolution de 3,6 % en rythme annuel

selon l'INSEE ; dans le second degré, le ministre répond aux revendications salariales par le seul levier des heures supplémentaires. Les mobilisations de l'an dernier l'ont contraint à des gestes : augmentation du nombre de promotions à la hors-classe, création d'indemnités pour l'accompagnement éducatif pour les CPE et les enseignants documentalistes, annonce probable d'une prime substantielle pour l'entrée dans le métier. Mais cela ne fait pas le compte. Alors que le ministre déclare en cette rentrée « Il faut que cette année soit celle des enseignants », le SNES entend bien lui rappeler que la revalorisation pour tous des salaires et des carrières reste une priorité. Et pas question de la limiter aux seuls futurs recrutés au niveau master 2 à l'horizon 2010, comme il le souhaiterait.

■ Claudie Martens, cosecrétaire générale

RENTÉE 2008 : REFUS DES H.S., JEUDI DE L'ÉDUC' LA PREUVE PAR L'ACTION

Le temps seul n'a pas été morose cet été ; victimes d'un pouvoir d'achat en baisse, les Français ont été moins nombreux que précédemment à partir en vacances, les questions des transports, du coût de l'alimentation pèsent lourdement.

Comme seule réponse aux préoccupations des Français, alors que la situation de l'emploi est inquiétante et que l'INSEE annonce une croissance en baisse, F. Fillon a réuni le 18 août les ministres en charge des questions économiques et sociales pour décider « qu'il fallait continuer ».

E. Woerth, ministre du Budget, a privilégié les « réformes de fond ». Quand on sait que les budgets 2009 et 2010 avaient été préparés en vue d'autres chiffres que ceux désormais connus en matière de PIB, on peut légitimement craindre de nouvelles coupes dans les dépenses publiques. Aucune remise en cause de la politique fiscale n'est décidée ; le gouvernement entend bien appliquer son programme, aller vers la privatisation de la Poste, faire payer davantage les usagers pour leur santé, leurs retraites...

Dans la fonction publique, les vagues de suppressions de postes se poursuivent et l'Éducation nationale, avec 13 500 suppressions prévues au budget 2009, ne remplacera effectivement qu'un fonctionnaire sur deux partant en retraite. Les « gains » réalisés en supprimant des emplois devaient avoir des retombées sur les fonctionnaires restants ; qui s'étonnera que cet engagement-là, lui non plus ne soit pas tenu ? Lors de la réunion tenue en juillet à la fonction publique, le ministre a refusé toute discussion sur 2008, en dépit des chiffres de l'inflation, et acte une revalorisation pour les années 2009 à 2011 de 0,5% et 0,3% au 1^{er} octobre... Rien sur le point d'indice, quelques frémissements quant à l'amélioration de la condition enseignante, fruit de nos actions, des interrogations sur la mise en œuvre de la masterisation ; des mesures bien **Suite page 2 >>>**



François Marin et sa classe de Quatrième, « Entre les Murs », palme d'or à Cannes.

ACTION 1

- RENTÉE 2008

CETTE SEMAINE 3

- REFUS DES HEURES SUP'
- CARTE SCOLAIRE

ENJEUX 4

- RÉFORME DU LYCÉE
- REVALORISATION
- RECRUTEMENT

MÉTIERS-CARRIÈRES 6

- HORS-CLASSE
- POUVOIR D'ACHAT

SUR LE TERRAIN 8

- ENTRE LES MURS

En cahier central
LE GUIDE PRATIQUE
DE RENTÉE
P. I à IV

DES HEURES SUP' EN PLUS... DES COLLÈGUES EN MOINS

MODALITÉ PRATIQUE EN PAGE 3

+
D'HEURES
SUP'
?

Non
merci



►► Suite de la page 1

RENTÉE 2008 : REFUS DES H.S., JEUDI DE L'ÉDUC' LA PREUVE PAR L'ACTION

trop insuffisantes et ne constituant pas une revalorisation digne de ce nom. X. Darcos entend bien pousser les feux sur la question des HS, en promettant une prime aux professeurs en effectuant plus de trois, dans la droite ligne du budget 2008 qui transformait 3 500 postes en HS. Le SNES a lancé un mouvement de refus collectif des HS avec l'objectif immédiat de remettre en cause le budget 2008. Les conséquences pour la rentrée 2008 sont sensibles : enseignements non assurés, multiplication des services partagés, alourdissement de la charge de travail... Ces dernières pourront être montrées à l'opinion publique au travers de rendez-vous hebdomadaires, les « *jeudi de l'éducation* », à la rencontre des parents et de l'opinion.

Le SNES, avec la FSU, est déterminé à donner dès la rentrée un signal fort de la reprise de l'action dans l'Éducation, organiser un mouvement durable et construit, tout en recherchant les convergences pour inscrire

ce dispositif dans une action de l'ensemble de la fonction publique (les fédérations de fonctionnaires se réuniront le 3 septembre au matin). Il entend d'ores et déjà peser pour que la journée interprofessionnelle du 7 octobre sur le travail, à l'initiative de la CSI, intègre dans sa plate forme les questions fonction publique et permette la participation massive des fédérations de fonctionnaires.

Il proposera aux fédérations de l'Éducation, réunies le 26 août, des rendez-vous hebdomadaires d'action et le principe d'une grève en septembre.

Il faudra mettre en débat dès la prérentrée, dans les établissements, au regard de la situation, la confirmation de la décision prise en juin d'une grève au plus près de la rentrée. Le SNES et la FSU arrêteront leur décision d'action le 3 septembre, à la lumière du résultat des réunions intersyndicales et des remontées des établissements. ■ **Frédérique Rolet**

CONTEXTE SOCIAL DES DOSSIERS LOURDS



© Thierry Nectoux

La rentrée se prépare sur fond de récession économique – pardon – de ralentissement, selon François Fillon !

La croissance est en berne avec un PIB en recul de 0,3 % au deuxième trimestre, une inflation de 3,6 % en juillet. Faute d'augmentation des salaires et des pensions, la consommation baisse. La loi Tépà, dont le gouvernement promettait des miracles pour le pouvoir d'achat, n'a prouvé que sa nocivité pour la dépense publique et la Sécurité sociale ; les heures supplémentaires défiscalisées n'ont par ailleurs été utilisées que par un tiers des entreprises, souvent au détriment des créations d'emplois. Mais le gouvernement entend persister dans sa politique. Il devrait présenter un projet de loi « en faveur des revenus du travail » qui veut promouvoir l'intéressement dans les entreprises, à défaut d'augmentation des salaires. Seule proposition concrète face à la hausse du coût des transports : une aide directe financée par l'employeur. Plusieurs propositions avaient été faites en ce sens lors du Grenelle de l'environnement mais non suivies d'effet ; le Medef, par la voix de Laurence Parisot, vient d'ailleurs de s'y opposer. Dans la fonction publique, il faudrait élargir le dispositif actuel, pour qu'il concerne l'ensemble des fonctionnaires.

La modulation de l'allocation de rentrée scolaire demandée par l'ensemble des associations fami-

liales a été trop faible pour être réellement efficace, alors que la situation des ménages modestes s'aggrave avec l'inflation, et que les créations d'emploi restent faibles. Le projet de loi sur le RSA (revenu de solidarité active) remplacera le RMI et devrait permettre le cumul d'une allocation et d'un faible revenu du travail, pour inciter à la reprise du travail. Le niveau de l'aide accordée aux départements pour le financement sera déterminant pour sa réussite, mais le risque majeur est de voir s'accroître encore des emplois à temps partiel mal payés, notamment chez les femmes. La négociation de la nouvelle convention d'assurance chômage 2009-2011 devrait fixer le niveau des cotisations et des allocations chômage, alors que la loi sur « l'offre raisonnable d'emploi » va imposer aux chômeurs une réduction progressive de leurs prestations salariales et de lieu de travail.

Après la mobilisation contre le démantèlement des ALD⁽¹⁾, le gouvernement a reculé pour l'instant. Mais la taxation des assurances et mutuelles risque de retomber à court ou moyen terme sur les patients. Pourquoi ne pas avoir taxé les stocks-options ? En tout état de cause, santé et Sécurité sociale seront au centre des préoccupations de l'automne avec le projet de loi de financement de la Sécurité sociale et la loi santé, patients, territoires. ■ **Elizabeth Labaye**

(1) Affection de longue durée.

EUROPE DEUX MOIS

Depuis le premier juillet, la France assure la présidence du Conseil de l'Union européenne. Deux mois après le début du mandat, premier bilan d'étape.

Le 10 juillet, Nicolas Sarkozy présentait au Parlement européen les priorités de sa présidence : adoption du "paquet climat énergie", pacte européen pour l'immigration, défense européenne dotant l'Europe d'une politique de sécurité autonome, évolution de la politique agricole commune.

Sa déclaration a débuté avec la volonté affirmée « de montrer aux Européens que l'Europe peut les protéger », il n'a pas pour autant critiqué les mesures qui précarisent l'existence des Européens : l'obligation d'ouvrir les services publics à la concurrence ; les pressions du Pacte de stabilité sur les salaires et les dépenses sociales, les « lignes directrices » adoptées par le Conseil (réforme des régimes de retraites, de sécurité sociale et de soins de santé, flexibilité des marchés du travail...). La question sociale a été évacuée du discours au motif qu'elle doit rester du seul ressort des États, sans un mot sur les arrêts de la Cour européenne de Justice mettant en concurrence les modèles sociaux au sein de l'Union.

M. Sarkozy a évoqué la crise institutionnelle que traverse l'Europe depuis que l'Irlande s'est prononcée contre le traité de Lisbonne, promettant une « méthode » ou « solution » en octobre ou en décembre. Cependant, sa visite à Dublin quelques jours plus tard le 22 juillet n'a débouché sur aucun plan concret de sortie de crise et l'objectif fixé de doter l'UE des institutions définies par le traité de Lisbonne d'ici à la fin de l'année reste « mission impossible » selon la presse irlandaise.

Le 13 juillet, l'Union pour la Méditerranée⁽¹⁾ a été officiellement lancée à Paris lors d'un sommet réunissant plus de quarante pays d'Europe et de la rive sud du bassin méditerranéen, avec l'élaboration de projets concrets (dépollution de la Méditerranée ; autoroutes de la mer, plan solaire méditerranéen, création d'une agence de développement des PME...), mais sans que les questions du financement, de la mise en place d'un lieu et d'une structure (secrétariat général) ne soient réglées. Beaucoup y voient,

sous couvert de projets techniques, deux objectifs inavoués de la présidence française : l'arrêt des flux migratoires des pays du Sud vers l'UE et une alternative à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne.

Le mois d'août a été marqué par la négociation au nom de l'Union européenne, d'un cessez-le-feu dans le conflit entre la Géorgie et la Russie, accord favorable aux Russes, approuvé le lendemain par les 27 à Bruxelles malgré les fortes divergences entre les pays de l'Union. Mais les forces russes étaient encore présentes en Géorgie le 24 août. Un conseil européen extraordinaire vient d'être convoqué sur la question le 1^{er} septembre.

■ **Claudie Martens**

(1) Projet français de l'Union méditerranéenne revu a minima et dans le cadre de l'Union européenne sous la pression de l'Allemagne.



Salon 2008 du livre d'histoire des sciences et des techniques

Le SNES est partenaire du Salon 2008 du livre d'histoire des sciences et des techniques, organisé par l'ASTS et la Mairie d'Ivry-sur-Seine sur le thème *Histoires d'Univers - De l'exploration de l'Univers à la conquête de l'Espace*.

Le Salon se tiendra pendant le week-end de la Fête de la Science, les 21, 22 et 23 novembre 2008, à l'Espace Robespierre d'Ivry-sur-Seine. Le SNES y proposera deux tables rondes, sur l'enseignement des sciences et sur l'aventure spatiale.

Retraités : automne actif

L'inflation avoisine les 4 % alors que l'ajustement annuel des pensions est de 1,36 %, de nouvelles augmentations sont programmées ou en cours, les menaces se précisent pour le financement de la dépendance, de la protection sociale.

Le succès de l'action « spéciale retraités » du 6 mars dernier, bien relayée par les médias au moment des municipales, invite à de nouveaux développements. La première quinzaine d'octobre sera celle de la mobilisation préparatoire aux initiatives du 16 octobre : les retraités refusent la dégradation de leur pouvoir d'achat, l'affaiblissement des garanties de protection sociale, exigent une autre politique, ils manifesteront pour le dire. Libérés de leurs obligations professionnelles, les nouveaux enseignants retraités, ne serait-ce que pour recevoir L'US retraités, sont invités, bien sûr, à renouveler leur adhésion et à prendre contact avec les S2, S3, ou le secteur retraités pour être assurés de disposer du premier numéro de l'année (sortie : deuxième quinzaine de septembre).

La Nouvelle Calédonie sous tension

Cette semaine, pour la première fois depuis très longtemps en Calédonie, l'administration n'a pas voulu respecter le barème qu'elle avait elle-même fixé (CAPL hors-classe du Cadre État) ; pour la première fois, l'administration a cédé devant les manœuvres d'intimidation d'organisations syndicales non élues qui ont siégé à notre place dans un groupe de travail sur les maîtres auxiliaires.

Le nouveau vice-recteur, à peine arrivé, donne donc un très mauvais signal aux collègues en laissant faire les éléments les plus extrémistes et en ne respectant plus le barème.

Cette position est catastrophique, alors que le transfert de compétences annoncé alimente des discours xénophobes. Le SNES défend tous les personnels, en toute équité et sans exclusion d'aucune sorte.

Il faut absolument nous mobiliser et être prêts à répondre par une grève et une manifestation massives le 2 septembre si le nouveau vice-recteur ne nous entend pas mercredi prochain.

« L'injustice sociale est une évidence si familière, elle est d'une constitution si robuste, qu'elle paraît facilement naturelle à ceux mêmes qui en sont victimes » MARCEL AYMÉ

RENTRÉE SYNDICALE

ASSOUPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE : DEUXIÈME RENTRÉE

Cette année est la seconde de la mise en œuvre de l'assouplissement de la carte scolaire. Si l'an passé la procédure avait été tardivement annoncée, limitant sans doute le nombre de demandes, cette année on peut s'attendre à une augmentation sensible des candidatures. La transparence n'est toujours pas de mise au niveau du ministère puisqu'à quelques jours de la rentrée aucune information, aucun chiffre n'ont été donnés tant sur le nombre de demandes que sur le nombre de dérogations accordées. Cette nouvelle étape risque d'accentuer dans certains établissements une fuite d'élèves, aggravant ainsi la ghettoïsation dont souffrent déjà ces collèges ou ces lycées. D'ailleurs ce constat a été clairement pointé par le rapport de l'inspection générale, rapport que le

HEURES SUPPLÉMENTAIRES PREMIER COMBAT DE RENTRÉE

En transformant 3 500 emplois d'enseignants en heures supplémentaires, le ministère tente d'imposer aux enseignants la logique du « travailler plus pour gagner plus » en lieu et place d'une revalorisation du métier d'enseignant et du maintien du pouvoir d'achat pour les fonctionnaires¹. L'objectif est simple : moins de fonctionnaires en faisant travailler plus ceux qui restent. On n'est donc plus face à un volume d'heures supplémentaires dont l'objectif devrait se limiter à la mise en adéquation, dans chaque établissement, du service des enseignants aux horaires des différentes classes de chaque discipline. Refuser les heures supplémentaires dans son service ou pour le moins ne pas en accepter plus que l'année passée, c'est exercer une pression déterminante sur le ministère et le contraindre à remplacer ces heures supplémentaires par des postes. Cette démarche est d'autant plus déterminante que le ministère semble tenté par de nouvelles transformations d'emplois en heures supplémentaires pour le budget 2009.

Ce refus des heures supplémentaires est d'autant plus facile qu'il s'appuie sur des règles statutaires que personne ne conteste : limitation à une du nombre d'heures supplémentaires obligatoires, maximum de service individualisé prenant en compte les décharges de service dont peut bénéficier un enseignant², impossibilité de donner des HSA aux personnels bénéficiant d'un temps partiel³. Chacun est donc en droit d'exiger à la rentrée le respect de ces principes sans aucune légitimité de refus de la part du chef d'établissement.

Malgré ces textes clairs, certains chefs d'établissement seront peut-être tentés de refuser cette demande d'application des textes réglementaires. Face à un tel refus il faut alors exiger, par écrit au chef d'établissement, le respect des règles statutaires et envoyer une copie de ce courrier au recteur. Dans le même temps il faut prendre contact avec la section académique du SNES qui interviendra immédiatement au rectorat pour obtenir le respect de vos droits. D'autres chefs d'établissement pourront être tentés d'exercer des pressions (eux-mêmes subissant celles du rectorat) en mettant en évidence des heures de cours non assurées pour certains élèves. Ce chantage qui reviendrait, en fait, à vouloir faire porter sur les enseignants la responsabilité des conséquences de ces heures supplémentaires en nombre trop important ne doit pas impressionner. En effet l'administration, en particulier celle de l'établissement, disposait de tous les éléments pour savoir que le problème se poserait.

Fabienne Bellin, Daniel Robin

Fabienne Bellin, Daniel Robin



© Daniel Maunoury

ministère a tout fait pour garder secret. On notera que cette année X. Darcos a été bien moins clair que l'année passée sur le maintien des moyens d'enseignement des établissements ainsi touchés. Dans le même temps certains établissements vont devoir accueillir un nombre significatif d'élèves supplémentaires avec une forte augmentation des effectifs par classe en Sixième et en Seconde. En particulier pour ces raisons, le SNES continue à être opposé à cet assouplissement, d'autant que ce dernier s'inscrit dans la perspective d'une suppression pure et simple de la carte scolaire.

TROIS QUESTIONS A



JEAN-PASCAL MÉRA

Professeur de sciences économiques et sociales, Secrétaire de S1 au lycée Elisée Reclus, à Sainte-Foy la Grande, en Gironde.

L'US : Quelle est la situation dans ton établissement, et comment a-t-elle évolué ?

Jean-Pascal Méra : Le lycée Elisée Reclus est un lycée semi rural. L'an dernier, nous aurions dû subir 11 suppressions de postes sur une communauté enseignante de 40 professeurs. trois classes auraient aussi dû être fermées : deux Seconde GT sur six, une Première et une Terminale ES. L'inspection académique mettait en avant une importante baisse d'effectifs pour justifier ces suppressions de postes. Le taux d'heures supplémentaires avait doublé par rapport aux années antérieures. La DHG baissait aussi considérablement.

L'US : Quelles actions avez-vous mises en place ?

J.-P. M. : Au CA, la DHG a bien sûr été repoussée. Une enquête auprès des collègues du secteur nous a rapidement permis de comprendre que la baisse d'effectifs était très largement surestimée par l'inspection d'académie. Rapidement, suite à une assemblée générale des professeurs, nous nous sommes engagés, dans une lettre, signée par tous les collègues, à refuser toute heure supplémentaire au-delà de la première heure qui peut nous être imposée. Nous avons été reçus en audience à l'inspection académique, pour réclamer le maintien des classes de Seconde supprimées, la transformation des heures supplémentaires en heures postes. La FCPE locale s'est fortement engagée à nos côtés, ainsi que les maires des communes de notre

secteur de recrutement. Ainsi, lors de notre audience à l'inspection académique, nous étions accompagnés par la Présidente de la FCPE et par le maire de la commune du lycée.

L'US : Quels résultats avez-vous obtenus ? Où en êtes-vous, actuellement, dans l'action ?

J.-P. M. : Ces actions nous ont permis de transformer 10 heures supplémentaires en heures postes, en sciences économiques et sociales, et en espagnol. De plus, nous avons obtenu la réouverture d'une classe de Seconde. Nos évaluations d'effectifs étaient d'ailleurs justes, puisqu'à la rentrée, il y aura 35 élèves par classe en Seconde ! Mais il reste 20 heures (8 en philosophie, 12 en mathématiques), que le rectorat prévoit d'attribuer à des vacataires : ce qui est pour nous inacceptable. Aussi, pour maintenir la pression, nous nous sommes à nouveau réunis en juin, et nous avons reconduit notre refus unanime des heures supplémentaires à la rentrée : nous exigeons toujours la création de 20 heures postes. Une assemblée générale est évidemment programmée le jour de la prérentrée pour faire le point.

Heures supplémentaires : l'arnaque !

Le président de la République l'avait annoncé, les heures supplémentaires dans la fonction publique aussi seraient rémunérées 125 % de l'heure normale. Après la publication du décret du 27 février 2008, qui a modifié le seul taux des HSE, on en est toujours très loin. Ainsi, un certifié au 8^e échelon est rétribué pour la 2^e HSA 21% de moins que pour une heure incluse dans le service, 2 % de moins pour une HSE. Ces chiffres atteignent 41 % et 27 % au dernier échelon de la hors-classe. Voir le tableau complet sur www.snes.edu

Edvige

Juste avant les congés d'été est paru un décret créant un nouveau système de fichage des populations destiné à l'information du gouvernement par les services des renseignements généraux. En réalité, il affiche surtout des prétentions sécuritaires et policières, où les militants sont confondus avec les délinquants dans l'exercice même de leurs droits démocratiques, où les jeunes dès 13 ans sont considérés a priori comme des délinquants potentiels, où des données très sensibles comme l'état de santé ou la vie sexuelle d'une partie non négligeable de la population peuvent être inscrites durablement dans un traitement informatique dont on ne comprend plus très bien la destination. Des recours en annulation ont été déposés auprès du Conseil d'État, entre autre par la FSU, un Collectif s'est mis en place et le SNES invite à signer très largement la pétition <http://nonaedvige.ras.eu.org/>.

LV au Bac STG et ST2S : nouvelles modifications en 2009 ?

Au détour d'un projet d'arrêté présenté au CSE en juillet, nous avons appris que le ministre renonçait à l'épreuve de compréhension orale qui devait être mise en place à la session 2009.

Le SNES avait obtenu que l'expérimentation de cette épreuve commencée en 2006-2007 soit reconduite en 2007-2008. Or, aucun bilan n'a été présenté par le ministère. Comment interpréter cette décision unilatérale prise en catimini ? Si le SNES reste attaché à l'entraînement à la compréhension orale en LV, il avait dit toutes ses réserves à l'égard de cette épreuve et de son organisation, en particulier parce qu'elle était prévue en CCF.

Le ministère doit rendre public son bilan sur l'expérimentation de la compréhension orale et donner le plus rapidement possible toutes les informations à la profession.



LES ENJEUX DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Trois dossiers vont marquer cette année scolaire à côté et en lien avec les questions budgétaires. Réforme du lycée d'abord. Après un premier tour, au mois de juin, de rencontres bilatérales de Jean-Paul de Gaudemar avec les organisations signataires du document de cadrage, Xavier Darcos a annoncé

le 25 juillet les premiers éléments de son projet. Une table ronde réunissant toutes ces organisations est prévue le mercredi 27 août (compte-rendu disponible sur www.snes.edu). Revalorisation de nos métiers ensuite dont le SNES entend faire un dossier majeur de l'année. Recrutement et formation

des maîtres enfin. Le ministère a annoncé l'ouverture de discussions sur la question de l'élévation du niveau de recrutement au master, tout en maintenant un calendrier très serré puisque la première session des nouveaux concours est prévue pour 2010.

RÉFORME DU LYCÉE

Au-delà du constat largement partagé sur les forces et les faiblesses actuelles du lycée, les déclarations du ministre évaluent soigneusement la question des effectifs. Elle est pourtant centrale en classe de Seconde générale et technologique qui reste depuis des années la plus chargée de tout le second degré. Nous rappellerons qu'aucune réforme pédagogique n'a de chance de réussir si elle n'est pas accom-



Extraits des déclarations de Xavier Darcos le 15 juillet

1. Confirmer une architecture générale distinguant la Seconde du cycle terminal.

2. D'une façon générale, en Seconde comme en cycle terminal, organiser les enseignements et activités proposés aux élèves autour de trois grands blocs principaux :

- des enseignements généraux destinés à prolonger et à approfondir les enseignements de base prodigués au collège ;
- des enseignements complémentaires visant (en Seconde) soit l'exploration de nouveaux domaines, soit un approfondissement et/ou une meilleure maîtrise des fondamentaux ;
- des enseignements complémentaires visant (en cycle terminal) la spécialisation dans un domaine particulier dès lors qu'un choix d'orientation plus précis est effectué par l'élève ;

- des enseignements et activités d'accompagnement visant une plus grande individualisation des parcours, suffisamment diversifiés pour être destinés à tous les élèves.

En Seconde, la répartition du temps-élève pourrait être de 60 % pour les enseignements fondamentaux, 25 % pour les modules d'exploration et d'approfondissement, 15 % pour les enseignements et activités d'accompagnement.

En cycle terminal, elle pourrait être respectivement de 45 %, 45 % et 10 %.

3. Une architecture modulaire de l'organisation des enseignements pourrait apporter des réponses opérationnelles supplémentaires aux questions précédentes. ... Idée, inspirée de nombreux exemples étrangers mais aussi des évolutions de l'enseignement supérieur de concevoir différemment l'organisation des enseignements à partir de « briques » ou « modules » constitutifs de l'emploi du temps des élèves et conçus sur une base infra-annuelle permettant une plus grande souplesse dans l'agencement des parcours comme dans la progressivité des acquisitions... Le « module » qui pourrait être retenu comme brique de base de l'organisation des enseignements serait donc un module de trois heures semestrielles soit une cinquantaine d'heures, durée assez courte pour offrir une souplesse d'organisation impossible avec l'annualité actuelle mais suffisamment longue pour permettre une approche substantielle du champ concerné, en outre en phase avec la semestrialisation désormais de règle dans le supérieur... Rien n'interdirait non plus à des établissements voulant aller plus loin dans l'innovation ou l'adaptation à un public spécifique de décomposer ces modules en séquences infra-semestrielles. En ce sens, l'organisation modulaire ouvre un champ nouveau au développement de l'autonomie de l'établissement.

pagnée des conditions matérielles nécessaires. Comment peut-on parler d'une meilleure prise en charge individuelle des élèves et d'individualisation des parcours d'un côté et ne pas se poser la question du fonctionnement de classes de 35 élèves (voire plus parfois) ? La réponse est sans doute à rechercher du côté du budget ! Le SNES prend acte du maintien du découpage des trois années de lycée en deux cycles : une Seconde de détermination suivie d'un cycle terminal de 2 ans. Cependant l'absence de référence à la voie technologique et à sa spécificité (dont le maintien, sous la pression du SNES, est pourtant clairement affirmé dans le texte de cadrage) dans les propositions sur le cycle Première-Terminale est inquiétante. Comment faut-il interpréter : « que ces filières ont toutes échoué au regard de leur finalité initiale, même celles qui sur le plan quantitatif ou dans les représentations subjectives s'en sortent apparemment bien (pour l'essentiel S et ES). Pour dire brutalement les choses, la seule manière d'éviter la hiérarchie des filières, c'est de les remplacer par des parcours guidés laissant place à une certaine autonomie de l'élève, clairement colorés... » ? Cela concerne-t-il l'ensemble des deux voies ou seulement la voie générale ? À ce titre la proposition d'organisation « modulaire » des parcours de Première-Terminale pose de lourdes questions qui ne peuvent trouver de réponse dans un calendrier aussi étreint : quelles conséquences sur les programmes, sur l'évaluation et enfin sur les services des enseignants ? Si on peut entendre cer-



Calendrier annoncé

- **Septembre-octobre 2008** : approfondissement de la concertation bilatérale et multilatérale autour de la maquette pédagogique concertée et de ses conséquences ; approfondissement des simulations organisationnelles correspondantes.

- **Fin octobre 2008** : décision du ministre sur les grands principes d'organisation du nouveau lycée.

- **Novembre-décembre 2008** : affinement de la maquette notamment pour la Seconde ; lancement du travail sur les programmes, notamment pour la Seconde ; approfondissement de la concertation sur la maquette et les conséquences en matière de fonctionnement des établissements, d'exercice du métier d'enseignant, de vie lycéenne.

- **Décembre 2008** : décision du ministre sur le projet définitif de Seconde et les aspects essentiels du cycle Terminal ; mise en place des consultations formelles (notamment CSE et sans doute CNESER, autres instances nécessaires ou souhaitées) ; démarrage du travail réglementaire dans les services concernés.

- **Janvier - juin 2009** : préparation de la rentrée dans les académies ; affinement de la maquette pédagogique du cycle terminal et des modes de validation, concertations corrélatives et décisions correspondantes du ministre ; saisine des instances concernées ; poursuite en parallèle du travail sur les programmes et adoption des programmes (définitifs ou provisoires) de Seconde.

- **Septembre 2009** : nouvelle Seconde.

- **Septembre - décembre 2009** : achèvement du travail sur les programmes du cycle Terminal, approbation de tous les nouveaux programmes.

- **Septembre 2010** : première année du nouveau cycle Terminal.

- **Septembre 2011** : deuxième année du nouveau cycle Terminal.

- **Juin 2012** : première session du baccalauréat consécutif à la réforme.



tains arguments qui plaident pour la mise en place de modules semestriels (aide, soutien, découverte, travail sur l'orientation, alternative au redoublement d'une année entière...), les conditions de mise en œuvre et la pertinence pour nombre de disciplines doivent encore être interrogées. En tout état de cause une telle organisation ne peut avoir pour but d'améliorer le taux de « remplissage ». Le SNES entend mener le débat sur ces questions avec la profession et plus largement avec les parents, avec les ambitions qu'il porte : relance de la démocratisation de l'accès au baccalauréat et aux études supérieures, développement de la voie technologique et de sa spécificité, maintien de l'offre de formation, amélioration des conditions de travail et de rémunération des personnels, refus de l'annualisation des services... et son exigence d'un large débat avec les personnels avant toute décision et a fortiori toute mise en œuvre.

■ Roland Hubert

BUDGET 2009 : LE GOUVERNEMENT S'ENTÊTE

Le gouvernement s'entête à poursuivre la logique d'une diminution drastique du nombre de fonctionnaires en ne remplaçant pas un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Cette logique a conduit Xavier Darcos à annoncer, le 9 juillet, la suppression de 13 500 emplois dans l'Éducation nationale. Ce chiffre est à comparer avec les 11 200 suppressions d'emplois de 2008, suppressions dont nous subissons les conséquences à cette rentrée.

Les informations, non officielles, que nous possédons aujourd'hui donnent la ventilation suivante dans le second degré : - 1 500 emplois au titre de l'évolution démographique et - 3 000 emplois sur les emplois destinés aux remplacements. Le reste des suppressions d'emplois portent sur le premier degré (- 6 000) et sur les administratifs (- 500).

Les suppressions d'emplois pour les enseignants du second degré seraient donc de 4 500 (elles sont de 8 830 à la rentrée 2008). Ces suppressions sont bien sûr moins importantes que l'année passée et nul doute que les actions menées durant la dernière année scolaire y sont pour quelque chose.

Pour autant, la suppression des moyens d'enseignement sur le terrain pour la rentrée 2009 sera du même ordre que celle que nous allons subir à la rentrée 2008. En effet une

partie significative des suppressions d'emplois 2008, tout en aggravant les conditions de travail des enseignants, ne supprimait pas de moyens d'enseignement sur le terrain. Par exemple la suppression en 2008 de 3 500 emplois transformés en heures supplémentaires n'ampute pas le nombre d'heures d'enseignement (pour autant que le ministère parvienne à « caser » toutes les nouvelles heures supplémentaires). Ainsi, les moyens d'enseignements supprimés dans les établissements du second degré à la rentrée 2008 s'élèvent à 4 140, ils seront de 4 500 à la rentrée 2009.

Nous n'avons aucune information sur l'ouverture de crédits pour la revalorisation du métier enseignant, revalorisation maintes fois annoncée par le président de la République. Rappelons que Nicolas Sarkozy avait aussi indiqué que la moitié des économies réalisées par les suppressions d'emplois serait destinée à la revalorisation. Dans cette logique, dès 2008, 106 millions d'euros auraient dû être engagés. On est très loin du compte aujourd'hui, même avec l'augmentation du nombre d'accès à la hors-classe que nous avons obtenue.

Il est donc clair que le projet de budget 2009 sera un des sujets importants de l'action syndicale dans les semaines qui suivront la rentrée.

Fabienne Bellin, Daniel Robin

REVALORISATION DE NOS MÉTIERS

Les suppressions importantes d'emplois ont dégradé nos conditions d'enseignement ainsi que celles des élèves ; le non alignement de nos rémunérations sur les prix a considérablement abaissé notre pouvoir d'achat. Cette double dégradation est à ce point importante que Nicolas Sarkozy (avant et après son élection) a dû la reconnaître et s'est engagé à revaloriser nos professions. Mais, pour l'instant, le silence est complet sur ce dossier et aucune négociation sur une revalorisation d'ensemble n'est entamée ni même annoncée. Certes, le SNES a obtenu ces derniers mois des améliorations (augmentation du nombre d'accès à la hors-classe, prime d'entrée dans le métier pour les nouveaux recrutés, par exemple), mais, aussi significatives soient-elles, nous sommes très loin du compte.



En effet, le SNES continue de défendre une revalorisation pour tous, les dégradations évoquées plus haut ayant été subies par tous.

Le SNES refuse que cette revalorisation s'inscrive dans la logique de « travailler plus pour gagner plus », logique dont la

traduction la plus scandaleuse a été la transformation d'emplois en heures supplémentaires.

Le SNES demande que ce soit l'échelle indiciaire des différents corps qui bénéficie d'un sérieux coup de pouce. C'est le seul moyen efficace d'améliorer nos rémunérations sur l'ensemble de notre carrière et de voir nos futures pensions de retraite prendre en compte cette évolution.

Xavier Darcos a annoncé que l'année 2008/2009 serait « l'année des enseignants ». Avec 8 830 emplois d'enseignants du second degré supprimés en 2008 et 4 500 prévus en 2009, on ne peut pas dire que cela commence bien, d'autant que l'engagement de dégager la moitié des crédits récupérés par ces suppressions d'emplois pour la revalorisation n'est même pas respectée⁽¹⁾, la méthode étant par ailleurs plus que contestable.



Le SNES prend donc le ministère au mot et fera de la revalorisation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du second degré un dossier majeur de l'année scolaire qui commence.

■ Daniel Robin

(1) Sur plus de 106 millions d'euros que représente ce calcul en 2008, seul 50 millions sont aujourd'hui prévus.

RECRUTEMENT ET FORMATION DES MAÎTRES

Au mois de mars 2008, le sondage CSA à l'initiative du SNES avait mis en évidence que 93 % des enseignants jugeaient leur profession dévalorisée dans la société actuelle, confortant l'idée selon laquelle une revalorisation du métier est urgente. Une élévation du niveau de recrutement au master doit en être l'occasion pour l'ensemble de la profession. Cela placerait à nouveau les métiers de l'enseignement et de l'éducation parmi les plus qualifiés et participerait à leur reconnaissance comme des métiers de conception. Cette mesure est aujourd'hui une nécessité dont la mise en œuvre doit être réalisée intelligemment. Pour le SNES, toute réflexion sur la formation des enseignants part du postulat suivant : enseigner est un métier exigeant et complexe qui demande un haut niveau de connaissances universitaires, en lien avec une formation initiale professionnelle de qualité. Elles permettent à l'enseignant de posséder le recul nécessaire sur sa discipline, d'en maîtriser tous les aspects utiles à la transformation de savoirs universitaires en savoirs scolaires assimilables par les élèves. L'évolution des savoirs et de la société impose aux enseignants d'aujourd'hui d'être capable de réactualiser leurs connaissances tout au long de leur car-

rière. Seule une formation initiale de haut niveau permet de suivre ensuite une formation continue de qualité indispensable pour s'adapter. Élever le niveau de recrutement des enseignants au niveau du master doit conduire les enseignants à mieux maîtriser leur discipline d'enseignement car c'est une condition nécessaire à l'exercice du métier et c'est la garantie de la liberté pédagogique.

La maîtrise de la discipline est une condition nécessaire mais non suffisante pour enseigner. Elle doit être accompagnée d'une véritable formation qui, pour le SNES, doit être pensée sur l'ensemble du cursus universitaire.

Des modules de préprofessionnalisation permettraient de sensibiliser les étudiants aux enjeux professionnels des métiers de l'enseignement et de l'éducation. Ils pourraient comprendre de l'épistémologie, de l'histoire de la discipline, de l'initiation à la didactique ou des stages d'observation précédés et suivis d'un travail de réflexion. Le concours doit évaluer en premier lieu les connaissances universitaires, articulées sur des champs disciplinaires clairement identifiés et les éléments de pré-professionnalisation acquis au cours du cursus.

Il ne peut être le terme du parcours de formation, mais doit être conçu comme le passage de la formation universitaire et pré-professionnelle à la formation professionnelle. La professionnalisation des enseignants ne peut prendre tout son sens que dans le cadre d'une formation en alternance après la réussite au concours. Ces allers-retours entre la formation théorique et la formation pratique sont indispensables pour permettre au futur enseignant ou CPE de se construire une pratique pro-



fessionnelle. Pour la même raison, la formation initiale ne peut se limiter à l'année de stage après la réussite au concours : une entrée progressive dans le métier, avec un temps de service allégé les deux premières années après la titularisation permettrait d'améliorer les conditions d'entrée dans le métier et contribuerait également à sa revalorisation.

Enfin, il faut prendre en compte les conséquences d'un allongement de la durée des études en terme de vivier de candidats dans le contexte actuel de forte demande de main-d'œuvre de diplômés à bac +5. Pour revaloriser les voies menant à nos métiers, le SNES propose de recourir à de véritables prérecrutements, sur critères scolaires et universitaires, à toutes les étapes du cursus. Ces personnes s'engageraient à se présenter aux concours de recrutement et percevraient en échange un salaire. Dans le même temps, et pour favoriser la poursuite d'étude des étudiants d'origines modestes, il faut développer les bourses sur critères sociaux.

■ Emmanuel Mercier



« Il faut être enthousiaste de son métier pour y exceller »

DENIS DIDEROT

HORS-CLASSES 2008

ENCORE BEAUCOUP À FAIRE

Plus de 10 500 collègues (8 077 certifiés, 2 221 agrégés, 288 CPE) vont accéder à la hors-classe à la rentrée, 1 465 PEGC accédant à la classe exceptionnelle. Obtenue par le SNES, l'augmentation significative des possibilités de promotion permet ainsi d'élargir le nombre de collègues qui vont pouvoir accéder à une amélioration conséquente en matière de rémunération de fin de carrière, la plupart d'entre eux ayant atteint le 11^e échelon.

Le SNES s'en félicite car il a fallu beaucoup de détermination pour y parvenir. Si la question des contingents de promotion est importante – le doublement que revendiquait au moins le SNES n'ayant pas été encore atteint après les mesures conquises ces deux dernières années – cela ne doit pas occulter les problèmes persistants qu'induisent les règles de gestion imposées contre l'avis unanime des organisations syndicales depuis quatre ans.

INJUSTICES

Trop d'injustices et d'inégalités en découlent, privant encore nombre de collègues de la revalorisation financière légitimement attendue. Retards d'inspection, inégalités de notation pédagogique selon les disciplines par non respect de la grille chez les certifiés, arbitraire des avis émis à l'aveugle et au mépris de la carrière tant du côté des chefs d'établissement que des inspections pédagogiques régionales, absence de régulation rectorale

et nationale, tout cela ne peut perdurer. Dans un premier bilan partiel – les CAPA s'étant tenues très tardivement en fin d'année scolaire – on constate encore que moins le « parcours de carrière » est pris en compte dans les critères d'accès, plus nombreux sont les collègues en fin de carrière exclus de la promotion.

PREMIER BILAN

Dans certaines académies, la situation est particulièrement préoccupante. On ne peut donc accepter que se creusent les écarts entre les collègues selon leur lieu d'exercice alors que nous avons pu améliorer cette année les bases de répartition des promotions entre les académies. Ces fortes inégalités concernent tous les corps, puisque, pour les agrégés dont la promotion est prononcée au niveau ministériel, c'est l'avis attribué par le recteur qui est l'élément déterminant. En CAPN, 7 132 collègues agrégés étaient proposés par les recteurs, 97 % des promus ont un avis « exceptionnel », 2 115 sont au 11^e échelon dont 1 222 avec quatre ans ou plus, 105 sont au 10^e et 1 au 9^e au titre des 5 % de non 11^e de la note de service. Note pédagogique ou points ZEP départagent les collègues n'ayant pas quatre ans ou plus dans le 11^e échelon et « exceptionnel ». Si nous avons pu faire résoudre en CAPN quelques situations, il n'en reste pas moins que six agrégés sur dix ayant atteint leur fin de carrière sont exclus de l'accès à la hors-classe par les procédures en vigueur. Même type de constat chez les certifiés⁽¹⁾. Le ministère ne peut donc continuer à ignorer ces éléments du dossier.

REVALORISATION POUR TOUS

Tout au long de ces dernières années, plus de deux collègues sur trois partent encore à la retraite en étant hors-classe, résultat de l'ancienne procédure malgré ses imperfections. Aujourd'hui, la tendance s'inverse alors que le ministre Xavier Darcos prétend engager le chantier de la revalorisation de nos métiers. Ce que le SNES revendique, c'est une carrière plus attractive et plus rapide permettant l'accès de tous aux indices de la hors-classe, et pour tous les corps – les CO-Psy étant toujours exclus de ce débouché indiciaire, ce qui est inacceptable.

■ Nicole Sergent

1. Pour les certifiés et CPE, se référer aux publications et sites académiques ; pour les agrégés, <http://www.snes.edu> rubrique carrière.

POUVOIR D'ACHAT UNE POLITIQUE NÉFASTE

L'élaboration du projet de loi de finances pluriannuel devait être précédée d'une « négociation » salariale portant sur les trois prochaines années. Une seule réunion s'est finalement tenue le 3 juillet. Contrairement au mois de février dernier, le gouvernement n'a même pas cherché à faire acter ses propositions dans un accord.

L'annonce d'une revalorisation des indemnités kilométriques inchangées depuis deux ans et demi et celle d'une meilleure contribution aux frais de déplacement entre le domicile et le travail ont suffi au ministre pour esquiver la demande de la FSU d'aborder la situation de 2008. Pourtant l'évolution des prix à la consommation, avec un rythme annuel de hausse de 3,6 % selon l'INSEE, de 4 % selon l'indice harmonisé au niveau européen, apparaissait déjà en décalage total avec les mesures salariales prévues pour 2008 : +0,5 au 1^{er} mars et +0,3 % au 1^{er} octobre.



La GIPA, « garantie individuelle de pouvoir d'achat », qui sera versée à l'automne⁽¹⁾ à certains d'entre nous et pérennisée les années suivantes, est un des éléments de cette politique. Elle tente de masquer les pertes de pouvoir d'achat de nos traitements par une indemnité versée en fin de carrière. Pour les plus jeunes, c'est la progression d'échelon qui doit assurer le maintien du pouvoir d'achat. En conséquence, chaque génération est moins

rémunérée que celles qui l'ont précédée, sauf à solliciter des affectations difficiles et à accepter des heures supplémentaires.

Cette politique est néfaste. Pour l'emploi, qui oppose rémunération des salariés et emploi des chômeurs ou des débutants ; pour les salariés, dont un nombre important ne peut faire face aux dépenses indispensables ; pour la croissance, avec la faiblesse de la consommation des ménages.

Le SNES et la FSU considèrent que le pouvoir d'achat est une revendication qui peut mobiliser ensemble tous les salariés, actifs et retraités.

■ Anne Féray

(1) Voir le guide inclus dans cette US.

CONDITIONS DE TRAVAIL ENFIN DES NÉGOCIATIONS

Le ministre de la Fonction publique a enfin ouvert en juillet des négociations sur les conditions de travail dans la fonction publique, demandées par l'ensemble des organisations syndicales : des questions importantes pour la vie des personnels, d'autant que la fonction publique est loin d'être exemplaire en ce domaine.

Le gouvernement a cependant tenté d'en restreindre la portée : s'il a mis en avant le repérage indispensable des questions de santé (stress, TMS⁽¹⁾...) et leur prévention ainsi que le rôle des CHS⁽²⁾, il a esquivé la question de l'organisation du travail et celle de la pénibilité.

En revanche, il a ajouté la question de l'emploi des seniors en mêlant aménagement des conditions de travail pour ceux-ci et transposition des choix gouvernementaux en terme de surcote ou de cumul emploi-retraite.

Devant l'intervention syndicale, il a accepté d'intégrer la pénibilité dans les sujets de négociation et a répondu positivement à la demande de la FSU de débattre du dispositif de Cessation progressive d'activité ; mais il n'a pas fait la

clarté sur la distinction entre ce qui relève du débat sur les retraites et de la négociation sur les conditions de travail.

La FSU a dit s'engager dans une logique de négociation en précisant qu'elle jugerait du résultat final en fonction des améliorations apportées à la situation des personnels et aux moyens mis en œuvre.

La négociation va se poursuivre en septembre par la réunion de groupes de travail, dans lesquels la FSU fera valoir ses propositions, notamment la revendication d'une véritable CPA (supprimée par la loi de 2003), d'aménagements des fins de carrière ; elle y exigera la transformation des CHS en CHSCT⁽³⁾ (intégrant donc les conditions de travail) et des moyens pour une médecine de prévention aujourd'hui inexistante faute de personnels. Les contenus du « travail » devront y être interrogés.

■ Elizabeth Labaye

(1) Troubles musculo-squelettiques

(2) Comité d'hygiène et de sécurité

(3) Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail



Installation : aides élargies et revalorisées

Sous l'égide du comité interministériel de l'action sociale (CIAS) présidé par la FSU, le ministère de la Fonction publique revalorise à compter de ce 1^{er} septembre les prestations d'action sociale propres à l'installation des personnels.

L'AIP (aide à l'installation des personnels), destinée à aider les fonctionnaires nouvellement affectés, concerne l'installation dans un logement locatif (1^{er} mois de loyer, provision pour charge comprise + frais d'agence et de rédaction de bail...). Son montant maximum est porté à 900 € (Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et zones urbaines sensibles – ZUS) et élargi aux autres Régions (maximum porté à 500 €). Les conditions d'attribution sont simplifiées : être néo-recruté dans la fonction publique de l'État, avoir déménagé directement à la suite de son recrutement sans condition de distance kilométrique, disposer d'un revenu fiscal de référence (RFR de l'année n-2 : 2006) inférieur ou égal à 22 150 € (un seul revenu au foyer du demandeur) ou 32 430 € (deux revenus au foyer). S'adresser au service d'action sociale du rectorat ou de l'inspection académique.

Le prêt mobilité (remboursable sur 3 ans, taux : 0 %) est spécifiquement destiné à financer le dépôt de garantie (caution locative). Son montant maximum est porté à 2 000 €, les conditions d'attribution sont identiques à celles de l'AIP.

Site Internet : www.pretmobilitate.fr.

Télécharger textes de référence et dossiers de demande sur notre site Internet www.snes.edu dans la rubrique « Action Sociale ». Dossier spécifique « Installation, déménagement... », réservé aux syndiqués.

action.sociale@snes.edu



« On ne fait pas ce qu'on veut et cependant on est responsable de ce qu'on est »

J.-P. SARTRE

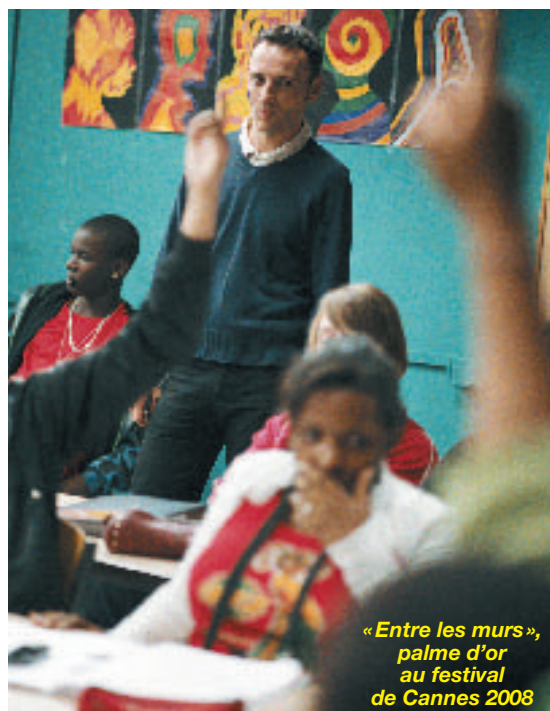
ENTRE LES MURS

NOTRE MÉTIER SOUS LES PROJECTEURS

Le film de Laurent Cantet, palme d'or au festival de Cannes 2008, sortira dans les salles le 24 septembre. Vous l'aimerez ou le détesterez. Mais une chose est certaine : ce film tiré du livre de François Bégaudeau est un formidable déclencheur de débat sur le métier d'enseignant. Le SNES organisera pendant toute la période d'exploitation du film des projections débats dans de nombreuses villes. Premier rendez-vous à Rouen le 23 septembre.

Le film est d'abord la chronique de la vie d'une classe de Quatrième dans un collège pas facile : une communauté de 25 personnes qui ne se sont pas choisies, mais qui sont appelées à se côtoyer et à travailler entre quatre murs pendant toute une année. Laurent Cantet a fait le choix de ne jamais sortir de l'enceinte de l'établissement, montrant l'école comme une caisse de résonance, un microcosme où se jouent très concrètement les questions d'intégration culturelle et sociale, d'exclusion, de travail et de pouvoir.

Tous les adolescents du film sont, au moment du tournage, élèves au collège Françoise Dolto à Paris dans le 20^e arrondissement, et à une exception près, les parents sont ceux des élèves dans la vie. Même chose du côté des personnels (enseignants, CPE, principal...), tous y travaillent sauf François Marin le professeur de français. C'est l'une des forces du film : dès la première scène, nous reconnaissons notre univers professionnel, et de nombreuses séquences renvoient à des instants que nous avons tous vécus d'une façon ou d'une autre. Si les séquences en salle des professeurs, conseil de classe, conseil de discipline montrent les débats et la réflexion d'une équipe au travail, c'est bien l'activité du professeur et des élèves dans la classe qui occupe l'essentiel du film, ce qui est très rare au cinéma. Au cœur de l'acte pédagogique, la question du langage.



« Entre les murs », palme d'or au festival de Cannes 2008

Laurent Cantet filme ces joutes oratoires que l'on peut vivre en classe comme un match où ce qui compte avant tout est d'avoir le dernier mot. Il montre surtout les malentendus si fréquents qui font qu'on ne se comprend pas, ou qu'on ne se comprend qu'à moitié. Certains d'entre vous seront exaspérés par les méthodes et le comportement du professeur qui prend beaucoup de risques face aux élèves et qui d'ailleurs dérape. Pour ma part je retiens qu'Entre les murs rend d'abord justice au travail qui se fait au sein de l'école, montre à quel point le métier d'enseigner est complexe, épuisant car terriblement impliquant et en même temps capable d'offrir de réels moments de grâce. Que l'on adhère ou que l'on déteste, le film permet des discussions passionnées sur notre métier, comme nous avons pu le constater lors de la projection en avant-première organisée pour le SNES.

■ Claudie Martens

Premières réactions

« J'ai trouvé les collégiens du film très représentatifs de ceux que je rencontre dans mes classes. Des adolescents qui doutent sur leurs capacités, qui craignent le regard et le jugement des autres, qui boudent, qui ne voient pas spontanément l'intérêt des activités scolaires, qui attendent beaucoup des adultes en matière de respect, qui jouent souvent le rapport de forces avec l'autorité... » Monique

« Aux questions posées par les élèves, le professeur apporte souvent des réponses indigentes, voire affligeantes et les cours qu'il leur dispense sont d'une grande pauvreté intellectuelle. Pourquoi un tel parti-pris ? » Valérie

« La palme d'or 2008 récompense un film qui va propager l'image d'une école publique en désordre en pointant du doigt notamment... certains enseignants. » Matthieu

« François Bégaudeau/Marin exerce son métier de façon singulière et entretient avec ses élèves une relation particulière. Mais l'intérêt du film n'est pas là. Il montre que ce qui se joue dans la classe est complexe, qu'un cours n'est pas une simple affaire de transmission de savoirs. » Claire



© Haut et court

Avant-première à Rouen

Cinéma Le Melville, 74, rue du Général-Leclerc. En partenariat avec le SNES. Projection débat mardi 23 septembre à 20 h 30.

CPE

Témoignage de Jean-Marc Tissot (Reims)

En devenant CPE, mon objectif principal était le travail éducatif auprès des jeunes. J'ai parfois l'impression de ne plus pouvoir exercer mon métier, étant de plus accaparé par des tâches administratives et de gestion de personnels. L'idée de participer au recrutement des personnels de surveillance, par ailleurs de moins en moins nombreux, m'a paru intéressante au début ; mais je me rends compte que cela m'accapare de plus en plus et se fait au dépend de mon action auprès des élèves. Je finis donc par regretter la gestion rectorale de ces personnels. Faire que nos missions de suivi soient assurées par les professeurs, voilà la vision « anglo-saxonne » que certains cherchent à promouvoir. Le travail des professeurs et des CPE qui se fonde sur des objectifs identiques, est différent et complémentaire et permet un suivi individuel des élèves. La connaissance de l'élève qu'a

le CPE est, par sa dimension globale, une particularité française qui m'apparaît comme un des atouts de notre système éducatif. Mais nous sommes aussi désemparés devant la souffrance de certains élèves et nous avons conscience que nombre de problèmes dépassent notre stricte capacité d'intervention. Face aux difficultés économiques et sociales, l'école ne peut pas tout et il est tout à fait injuste de reprocher aux professionnels du système éducatif de ne pas arriver à résoudre tous les problèmes de société souvent dus à des choix politiques. Mes collègues et moi avons choisi un métier pour aider les élèves au mieux à réussir leur scolarité et leur épanouissement personnel ; cette finalité est éloignée des projets actuels du gouvernement et la volonté de transformation de notre métier en substituts administratifs est nette.

■ Témoignage recueilli par Guy Bourgeois

CO-PSY

Deux questions à Marie-Agnès Monnier



L'US : Le service public d'orientation est-il toujours menacé dans l'Éducation nationale ?

Marie-Agnès Monnier : Dans le cadre de l'orientation tout au long de la vie, plusieurs ministères ont mis en place des groupes de travail en prévision de la résolution que voudrait présenter la France au conseil des ministres de l'Éducation, en novembre.

Le ministère de l'Éducation nationale se trouve donc placé devant des choix incontournables ; ou bien il se cale sur les propositions des autres ministères au risque de balayer l'ensemble du service public d'orientation de l'Éducation nationale et de perdre la main sur l'orientation scolaire ; ou bien il cherche à produire ses propres réflexions à partir d'une discussion avec les représentants des personnels, et s'appuie sur l'existant pour atteindre les objectifs qu'il affiche : 80 % au bac et 50 % d'une génération diplômée de l'enseignement supérieur. Sont donc interrogés les rôles respectifs de l'État et des collectivités territoriales dans la détermination de l'offre de formation, la maîtrise de l'information et de l'orientation scolaire, la mise en place, par les régions, de formation de niveau V. Si le MEN faisait le choix du transfert des CIO et des DCIO aux régions et de

mettre le corps des CO-Psy en extinction, il lui faudrait en assumer les conséquences probables : risque d'enfermement des jeunes les plus défavorisés dans des formations étroitement délimitées par l'emploi local, accroissement des inégalités sociales et du poids des déterminismes, entrée des cabinets de coaching et du secteur marchand dans les établissements scolaires, augmentation des abandons et des sorties sans qualification.

L'US : Quelle est la position du SNES ?

M.-A. M. : Les CO-Psy exercent un métier à part entière, nécessitant une qualification de psychologue et mettant en relation le développement personnel, le rapport aux études et à l'avenir ; les CIO occupent une place originale dans le système éducatif, bien au-delà d'une simple structure d'information, véritable ressource pour les équipes d'établissements, les parents et les partenaires intervenant auprès des jeunes. Leur expertise doit être considérée comme un atout pour le système éducatif et non comme un obstacle (1). Il faut continuer à nous mobiliser, notamment en signant l'appel, pour que le MEN l'entende enfin !

(1) Audience du 21 août (voir compte rendu dans le supplément CO-Psy de rentrée).

«Affaire de la gifle» (collège de Berlaimont)

José Laboureur, professeur de technologie au collège de Berlaimont, a été condamné le 13 août par le tribunal d'Avesne à 500 euros pour avoir donné une gifle à un élève qui l'avait insulté. Le SNES avait immédiatement réagi en faisant signer une pétition recueillant plus de 40 000 signatures et messages de soutien : si nous ne cautionnons évidemment pas une gifle donnée à un élève, une garde à vue et un procès nous apparaissent comme une réaction complètement disproportionnée, inacceptable et risquant de conduire à une judiciarisation systématique des conflits dans les établissements scolaires. Le SNES a une autre conception des rapports qui doivent exister au sein de l'Éducation nationale entre ses différents partenaires.

Taoufik

Taoufik, 21 ans, élève de Terminale Bac pro à Louis Girard à Malakoff (92) devait être expulsé le 22 août, depuis Roissy, vers Casablanca. Sa famille d'accueil, son frère, trois de ses professeurs prévenus en catastrophe, une conseillère municipale, les RESF de Montrouge et de Malakoff, présents à l'aéroport, entament des discussions avec des passagers le plus souvent choqués de ce qu'ils entendaient, et scandalisés d'apprendre que l'avion Air France qu'ils se disposaient à prendre serait converti en fourgon cellulaire volant. À 7 h10, l'embarquement est terminé. Taoufik s'est mis à hurler, effervescence à bord, certains refusent de s'asseoir, d'autres d'attacher leur ceinture. Les policiers battent en retraite. Taoufik a été ramené au centre de rétention administrative de Palaiseau. Puisque la préfecture de l'Essonne s'acharne sur Taoufik, il faut lui faire savoir ce qu'on en pense et être prêts à retourner à l'aéroport si la préfecture fait une nouvelle tentative d'expulsion.



Colloque international : l'éducation à la culture informationnelle les 16-17-18 octobre à Lille

La « capacité à maîtriser l'information » est devenue une préoccupation éducative à l'échelle internationale, reconnue par des instances telles que l'UNESCO. Les thématiques de ce colloque : la compétence informationnelle devient un enjeu social, économique et culturel ; il faut former les individus dès l'école à utiliser les ressources d'information pour construire leur savoir et exercer leur jugement critique ; il faut penser une Éducation à l'information de la maternelle à l'Université inscrite dans les cursus de l'institution éducative. Toutes les informations et inscriptions en ligne, jusqu'au 15 septembre, sur <http://gerico.recherche.univ-lille3.fr/colloque/index.php>

HISTOIRE DES ARTS ET LETTRES

LE PASSAGE EN FORCE!

HISTOIRE DES ARTS

Sans consultation préalable et alors que le principe d'un enseignement obligatoire d'histoire des arts n'a jamais été débattu nulle part, les représentants des personnels au Conseil supérieur de l'éducation ont découvert fin juin un programme d'histoire des arts allant du primaire aux trois voies du lycée.

Le SNES avait pourtant alerté et demandé une consultation, notamment à travers une pétition remise au ministre et qui a recueilli plus de 5 000 signatures.

Le projet de texte a été repoussé très majoritairement par le CSE du 3 juillet. Vingt-deux organisations ont rédigé un communiqué de presse demandant au ministre de ne pas publier ce programme (voir site du SNES, rubrique « nos métiers - nos pratiques. ») Parallèlement, les programmes d'éducation musicale, d'arts plastiques et d'histoire qui viennent d'être revus ne sont pas conçus pour permettre qu'« un quart des programmes d'histoire et la moitié des programmes d'éducation musicale et d'arts plastiques » soient dévolus à l'enseignement de

l'histoire des arts.

À suivre... Consultez le dossier spécial histoire des arts sur le site du SNES : <http://www.snes.edu/spip.php?rubrique3893>

LETTRES

On connaît désormais le feuilleton invraisemblable ayant abouti à l'élaboration de nouveaux programmes de français pour le collège, rédigés en catimini tout en mettant à l'écart la profession et les représentants des personnels. Après un premier projet, soumis à une consultation éclair, nous avons vu



surgir deux jours avant la commission spécialisée un autre projet, largement réécrit et proposant une version encore plus désastreuse de ces programmes. Dans un laps de temps aussi court, difficile d'imaginer que l'avis des collègues ait pu être pris en compte ! En nous appuyant sur la consultation organisée par le groupe lettres du SNES, nous avons rédigé avec d'autres syndicats et associations de spécialistes un texte commun que nous avons présenté au CSE. (Voir site du SNES, rubrique « nos métiers, nos pratiques »). Un communiqué de presse commun a ensuite été rédigé en juillet pour demander au ministre de renoncer à la publication de programmes ayant fait l'objet d'un rejet massif au CSE par 41 voix contre et seulement 11 pour (PEEP, SNALC, CGC, parents du privé...).

LA BATAILLE SE POURSUIT ...

Sur ces deux questions, Xavier Darcos a choisi de passer en force, sans écouter l'avis pourtant très largement majoritaire de ceux qui lui demandent de renoncer à ces programmes dont la mise en application est prévue pour la rentrée 2009 (2008 pour l'histoire des arts en primaire), et a fait publier ces programmes au Journal officiel (parution au BO fin août). Ils sont actuellement en ligne sur le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/D0082/accueil.htm>.

Nous avons toute l'année pour agir et formuler nos propositions. La bataille ne fait donc que commencer et le SNES entend bien la mener vigoureusement : les programmes scolaires sont au cœur d'enjeux extrêmement sérieux, qui engagent les personnels, les élèves et la société tout entière pour de nombreuses années.

■ Sandrine Charrier et Valérie Sultan

Publicité

Pourquoi je suis à la GMF ?

- pour que c'est une très bonne assurance pour ma voiture
- que mes tarifs sont vraiment ajustés
- qu'ils me protègent même au travail
- que c'est autre l'assurance de ma maison,
- et qu'il ya des contrats adaptés pour tous ceux qui y vivent!

GMF, 1^{ER} ASSUREUR DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS.
 Un seul numéro : GMF au 0820 809 809 (0,12€ TTC/min) ou sur www.gmf.fr

La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires et employés de l'Etat et des services publics est assurée par la Société d'assurance mutuelle Interassurances pour le Compte des assurés - 45350 D'Amboise - France - Les Bureaux GMF Assurances et la Société SNES

Publicité

ATHENA

Une expérience reconnue depuis 40 ans dans le voyage scolaire.

Exemples de circuits :

- Grece Classique (7 jours) : 253 €
- Rome et la Campagna (4 jours) : 145 €
- Tunisie Grands sites antiques (7 jours) : 193 €

www.athenavoyages.com

Nouvelle adresse :
 201 rue de la Vierge,
 48230 Tournai-sur-Orde,
 Tél. : 03 78 14 01 44 - Fax : 03 78 14 01 43
 contact@athenavoyages.com